

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 7 décembre 2015, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête (jusqu'à 22h)	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2015-12-07-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande de mettre le sujet « Règlementation Container » de 8- Résolutions, à l'étude.

Madame la conseillère Jeanne Dubois demande l'ajout du sujet « Entrées du village » à 18- Divers.

2015-12-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 2 novembre 2015
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Adoption de la Politique des conditions de travail et ses annexes A et B pour les années 2016-2017-2018
 - Politique familiale 2016 Politique
 - Avis de motion Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde
 - Projet de Règlement no 253 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde
 - Réserve Sentier pédestre
 - Réserve Programme accès à la propriété
 - Contrat de services professionnels pour la supervision de l'installation de traitement des eaux usées
 - Mandat laboratoire d'analyse de l'eau potable 2016
 - Demandes à la SQ
 - Entretien des pelouses 2016
 - Entretien paysager 2016
 - Entretien ménager 2016
 - Approbation du projet Aménagement de la plage du lac Wallace pour un financement au Fonds de développement de la MRC de Coaticook Projet
 - Avis de motion Règlement relatif à la vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde Projet de règlement
 - Représentants aux comités des Trois Villages et SAE
 - Dépliant de sensibilisation Bande riveraine
 - Ressourcerie – Cartons promotionnels
 - Demande d'appui à la demande de changement des dates du congrès annuel de la FQM
 - Règlementation Container
 - Soumission pour travaux de programmation, développement, support et maintien logiciel 2016
 - Entente de services avec la Société de protection des animaux de l'Estrie (SPA)
 - Avis de motion Règlement no 120 concernant les animaux
 - Bottin téléphonique - Guide du citoyen
 - Aménagement Nouvelle salle du conseil

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

9. Usine d'épuration
10. Aqueduc
11. États financiers mensuels
12. Dépôt du rapport de correspondance
13. Régie incendie
14. Régie des déchets solides
15. Loisirs
16. Famille et culture
 - Prolongement du Plan d'action de la politique familiale et des aînés de la municipalité de Saint-Herménégilde Bilan
 - Remise des bourses des finissants
17. Journal
18. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail : 9 décembre 2015 à 18h30
 - CAB – Soutien à la Campagne des paniers de Noël et à la Grande Guignolée des médias 2015
 - MRC – Résolution demande de modification du Schéma d'aménagement – Municipalité de Saint-Herménégilde – Secteur de la rivière noire
 - Location de salle – Prix pour plusieurs locations (10 semaines)
 - Association du lac Wallace
 - Rencontre de Beecher Falls Fire Department le 10 décembre à 18h30
 - Événement La tête dans les étoiles : le 27 août 2016
 - Rencontre du CCU
19. Période de question
20. Varia
21. Levée

Adopté.

2015-12-07-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2015-12-07-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2
NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu que les minutes de la session ordinaire du 2 novembre 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2015-12-07-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 5007 à 5067 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (70 432.16\$), la liste des prélèvements (novembre 2015) et le rapport de salaires versés (novembre 2015) en date du 7 décembre 2015.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2015-12-07-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire résume sa rencontre à la MRC de Coaticook. Il mentionne aussi que le propriétaire du chemin Armand-Martineau est d'accord de céder le chemin à la municipalité. Il sera étudié la possibilité de modifier le PAE afin de permettre des superficies moins grandes (2

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

HA). Au niveau de la Régie incendie, ils étudient présentement la possibilité d'avoir un TPI (technicien en prévention incendie).

2015-12-07-07 : ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SES ANNEXES A ET B POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'adopter la Politique des conditions de travail et ses annexes A et B pour les années 2016 à 2018.

Adopté.

2015-12-07-08: POLITIQUE FAMILIALE 2016

Il est proposé par monsieur Mario St-Pierre et résolu ;

D'adopter la Politique familiale 2016 déterminant les différents éléments d'aide aux familles.

Adopté.

2015-12-07-09: AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde sera présenté. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu à même le présent avis copie du projet de règlement.

2015-12-07-10: PROJET DE RÈGLEMENT # 253 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de St-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session régulière du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la même séance du conseil du 7 décembre 2015 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER ROBIN COTNOIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT SOIT ADOPTÉ :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Pour les fins du présent règlement, les expressions suivantes signifient :

2.1 RÉMUNÉRATION DE BASE : Signifie le montant offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE : Signifie un montant salarial supplémentaire offert au

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

conseiller qui remplace le maire tel qu'il est défini dans le présent règlement et signifie un montant salarial offert au maire et conseiller qui détient un poste particulier.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle de base pour le maire est fixée à 6 163,00\$ et la rémunération annuelle de base pour les conseillers est fixée à 2 054,00\$.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant recevra la rémunération allouée au maire lorsqu'il occupe ce poste pendant plus de trente (30) jours.

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION À LA PRÉSENCE

Le maire et tout conseiller recevra une rémunération additionnelle pour chaque réunion de travail du conseil d'un montant de 55,60\$.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Le maire et tout conseiller qui occupe un poste particulier à titre de membre d'un comité selon la liste suivante reçoit une rémunération additionnelle à raison de 23.30\$ par réunion :

- Membre du comité des ressources humaines ;
- Membre du comité des loisirs de St-Herménégilde ;
- Membre du comité Conseil Sport Loisirs ;
- Membre du comité consultatif d'urbanisme ;
- Membre du comité du plan de sécurité civile ;
- Membre du comité famille ;
- Membre du comité culturel ;
- Membre du comité Tactic ;
- Membre du comité Forêt Hereford ;
- Membre du comité des Trois Villages ;
- Membre du comité du Journal « Le Mégilien ».
- Membre du comité consultatif agricole de la MRC
- Membre du comité Acti-Bus
- Membre du comité Hygiène du milieu
- Membre du comité Ressourcerie
- Membre du comité Voirie
- Membre du comité Aménagement du Centre communautaire
- Membre du comité Sentier pédestre
- Membre du comité de l'eau de la MRC

Le conseil pourra, au besoin, modifier cette liste par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 7 COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS EN SITUATION D'ÉTAT D'URGENCE

Le maire et tout conseiller qui occupe un poste particulier au niveau du plan de sécurité civile recevra une rémunération additionnelle à raison de :

- 7,00\$ par heure pour toutes les heures travaillées dans le cadre des fonctions reliées à la situation. L'état d'urgence devra être déclaré officiellement par la municipalité ou le gouvernement.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ARTICLE 8 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil reçoit en plus de la rémunération fixée en vertu des articles précédents, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération fixée par le présent règlement.

ARTICLE 9

Les rémunérations sont indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage équivalent à la moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) global de la Banque du Canada du mois de septembre à août de l'année précédente. Le pourcentage minimum est fixé à 2%.

ARTICLE 10

La rémunération fixée aux articles précédents ainsi que l'allocation de dépenses sont payées deux fois par année, soit en juin et en décembre.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 11

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 12

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 223, **Règlement décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de St-Herménégilde.**

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

2015-12-07-11: AFFECTATION DU SURPLUS POUR LE SECTEUR SENTIER PÉDESTRE

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité ;

D'affecter 3 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2015 pour le secteur Sentier pédestre.

Adopté.

2015-12-07-12: AFFECTATION DU SURPLUS POUR LE SECTEUR PROGRAMME ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'affecter 5 000\$ du surplus libre au 31 décembre 2015 pour le secteur Programme accès à la propriété.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2015-12-07-13: CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SUPERVISION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU la proposition de services en date du 9 octobre 2015, de Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour des services professionnels pour la supervision d'installation de traitement d'eaux usées de type Réacteur Rotatif (RBR) au montant forfaitaire de 10 900\$ plus les taxes applicables pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE la proposition de services propose aussi un ajout de 2400\$ plus les taxes applicables au forfait annuel, pour le suivi analytique auprès d'un laboratoire accrédité ;

ATTENDU QUE la municipalité exige que le suivi soit fait par un technicien spécialisé en traitement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accepte la proposition de services d'Aquatech, en leur donnant le contrat pour la supervision de l'installation de traitement d'eaux usées de type Réacteur Rotatif (RBR) au lac Lippé au montant forfaitaire de 13 300\$ plus les taxes applicables, incluant le suivi analytique, pour l'année 2016 ;

QUE Aquatech devra assurer le suivi par un technicien spécialisé en traitement des eaux usées.

Adopté.

2015-12-07-14: MANDAT LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

D'accepter la soumission du laboratoire *Groupe Environnex* pour les analyses de l'eau potable pour 2016 au montant de 903.20\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2015-12-07-15: DEMANDES A LA SQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Que le conseil propose les demandes suivantes :

SAINT-HERMÉNÉGILDE

- Surveillance de l'entrée du sentier pédestre
- Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, chemin de la Grande Ligne et autres)
- Surveillance accrue des terrains de jeux et de la patinoire afin de contrer les méfaits, surtout en dehors des heures scolaires
- Contrôler la vitesse et le respect de la signalisation (arrêt)
- Surveillance accrue aux transports de camions lourds (Rang 9, Ancienne route 50 et 251)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

- Surveillance de la plage
- Surveillance des motoneiges
- Surveillance du Mont Hereford (particulièrement au sommet)
- Surveillance de l'intersection du Rang 9 et de la route 251
- Information et sensibilisation des jeunes et des parents sur les drogues, méfaits et conséquences
- Surveillance au Marais Duquette

Adopté.

2015-12-07-16: SOUMISSION ENTRETIEN ET TONTE DES PELOUSES 2016

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a reçu une soumission de Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien et la tonte des pelouses pour la saison 2016 au montant de 9 400\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'entretien et la tonte des pelouses des endroits suivants pour l'année 2016 :

- Centre Communautaire
- Bureau municipal (Ancienne Caisse)
- Garage
- Parc des Loisirs (autour de la patinoire, autour du chalet, terrain de balle (intérieur et extérieur), fossé près du chemin ancienne route 50 et stationnement)
- Site ornithologique au Marais Duquette (stationnement et sentier)
- Usine d'épuration au lac Lippé
- Plage municipale au lac Wallace
- Descente de bateau au lac Wallace
- Halte routière route 141
- Borne régionale et croix de chemin à l'intersection des routes 141 et 251
- Au panneau à l'intersection des chemins St-Jacques et St-Denis
- À la croix de chemin à l'intersection de la route 141 et chemin Mailloux
- À la croix de chemin sur le Rang 2 (près du chemin Des Pins)
- Aux 2 entrées de la municipalité (route 141 en face de la Ferme Lanciaux et près des Douanes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien et la tonte des pelouses 2016 au montant de 10 807.65\$ taxes incluses ;

QUE le paiement des sommes dues aux présentes s'effectuera en 5 versements (mai, juin, juillet, août, septembre), remis à l'entrepreneur entre le 1er et le 10ième jour du calendrier.

Les montants des versements (avant taxes) seront respectivement de : 2200\$, 1800\$, 1800\$, 1800\$, 1800\$.

QU'un contrat devra être signé entre les parties et la secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Herménégilde.

Adopté.

2015-12-07-17: SOUMISSION ENTRETIEN PAYSAGER 2016

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir et Madame la conseillère Jeanne Dubois mentionnent leur intérêt et ne participent pas au vote.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission pour l'entretien paysager 2016 de Louise Dubois au montant de 3400\$;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'entretien paysager des endroits suivants pour l'année 2016 :

- Centre Communautaire
- Bureau municipal (Ancienne caisse)
- Pots de fleurs (Centre, personnage historique, garage municipal, borne régionale)
- Des 4 croix de chemin (Intersection Route 251 et Route 141, intersection Mailloux et Route 141, Rang 2 près du chemin des Pins, intersection Rang 4 et Désainde)
- Des 3 entrées de la municipalité (route 141 en face de la Ferme Lanciaux, route 141 près des Douanes et intersection Rang 9 et Vieux Canaan)
- Halte Routière sur la Route 141
- Panneau d'identification au Lac Lippé
- Enseigne au Marais Duquette
- Chalet des Loisirs (Enseigne et près du bâtiment)
- Plage du lac Wallace
- Arrosage des différents endroits de façon régulière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Louise Dubois pour l'entretien paysager 2016 au montant de 3 400\$ plus un budget maximal de 1500\$ pour l'achat de fleurs et de matériel (paillis, terre, etc.);

QUE le paiement des sommes dues aux présentes s'effectuera en 4 versements (juin, juillet, août et septembre), remis à l'entrepreneur entre le 1er et le 10ième jour du calendrier. Le montant par versement sera de : 850\$;

QUE celui-ci devra planter en priorité des fleurs vivaces et ce dans le but à court terme d'avoir que des vivaces ;

QU'un contrat devra être signé entre les parties et la secrétaire-trésorière et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de St-Herménégilde.

Adopté.

2015-12-07-18: SOUMISSION ENTRETIEN MÉNAGER 2016

ATTENDU Que Les Entretiens Hu-No Enr. offre à la municipalité de St-Herménégilde de renouveler l'entente d'entretien ménager du centre communautaire et de l'Hôtel de ville au montant de 400\$ par mois (incluant les produits et fournitures) plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde accorde le contrat à Les Entretiens Hu-No Enr. pour l'entretien ménager 2016 au montant de 400\$ par mois plus les taxes applicables ;

Adopté.

2015-12-07-19: APPROBATION DU PROJET AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DU LAC WALLACE POUR UN FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'un projet a déjà été soumis pour un montant de 6 130 \$ dans l'enveloppe du Fonds de développement;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Herménégilde dispose maintenant d'une somme de 11 562 \$ permettant de financer des projets structurants ayant lieu sur son territoire dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

ATTENDU que la Municipalité a identifié dans sa Politique familiale et des aînés l'action suivante : Développer les infrastructures et les activités de loisirs au lac Wallace ;

ATTENDU que la Municipalité s'est penchée sur le projet Aménagement de la plage du lac Wallace et qu'elle juge que celui-ci répond à ses orientations ainsi qu'à la définition de *Projet structurant* telle qu'inscrite dans la Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

ATTENDU que la Municipalité doit prioriser les projets soumis pour respecter les sommes disponibles dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et

IL EST RÉSOLU

- ▶ D'approuver le projet Aménagement de la plage du lac Wallace pour le financement d'un montant de 10 850\$ dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;
- ▶ De transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'informer de l'approbation des projets qui est requise dans le cheminement des demandes de financement;

Adopté.

2015-12-07-20: AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Jeanne Dubois donne avis de motion, qu'à une séance subséquente un règlement ayant pour objet la vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde, sera présenté.

2015-12-07-21: REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS DES TROIS VILLAGES ET SAE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde nomme madame la conseillère Sylvie Fauteux à titre de représentante au comité des Trois Villages et au comité SAE.

Adopté.

2015-12-07-22: DEPLIANT DE SENSIBILISATION BANDE RIVERAINE

Le conseil mentionne qu'il faudrait qu'il soit aussi en anglais puisque qu'il y a beaucoup d'anglophone au lac Wallace. Il suggère un envoi aux riverains avec le compte de taxes et aussi une copie dans le journal Le Mégilien (en feuille normale).

2015-12-07-23: RESSOURCERIE – CARTONS PROMOTIONNELS

Le conseil ne désire pas commander des cartons promotionnels.

**2015-12-07-24: DEMANDE D'APPUI A LA DEMANDE DE CHANGEMENT DES DATES
DU CONGRES ANNUEL DE LA FQM**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Aucun appui ne sera fait.

2015-12-07-25: REGLEMENTATION CONTAINER

Le dossier sera étudié à une prochaine réunion de travail.

2015-12-07-26: SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PROGRAMMATION, DÉVELOPPEMENT, SUPPORT ET MAINTIEN LOGICIEL

ATTENDU QU'il est parfois nécessaire de mettre à jour le système à l'aqueduc au niveau de la programmation, le développement, le support et le maintien logiciel;

ATTENDU QU'un support technique au niveau du Bilan de stratégie d'économie d'eau potable est nécessaire à chaque année ;

ATTENDU la soumission de Rémi Groleau, de Code libre – Société de services en logiciels libres, pour une banque d'heures de 30 h pour l'année 2016 au montant de 2 340\$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'obligation d'utiliser la totalité de la banque d'heures ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité accepte la soumission de Code libre – Société de services en logiciels libres, pour une banque d'heures de 30 h pour l'année 2016 au montant de 2 340\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2015-12-07-27: ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'ESTRIE (SPA)

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement 120 concernant les animaux prévoit de garder l'animal pendant 3 jours avant d'en disposer ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas d'endroit pour garder l'animal ;

ATTENDU QUE la gestion de ce règlement est devenue lourde ;

ATTENDU QUE pour requérir les services de la Société de protection des animaux de l'Estrie (SPA), une entente doit être prise au préalable ;

ATTENDU l'offre de services de la Société de protection des animaux de l'Estrie (SPA) en date du 15 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une entente de services avec la SPA implique la modification du règlement sur les animaux ;

Vote : Pour : Réal Crête, Sébastien Desgagnés, Sylvie Fauteux, Robin Cotnoir, Mario St-Pierre
Contre : Jeanne Dubois

Madame la conseillère Jeanne Dubois enregistre sa dissidence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu majoritairement ;

QUE la municipalité accepte l'offre de services en date du 15 novembre 2015 de la Société de protection des animaux de l'Estrie (SPA) pour une période de 3 ans renouvelable sur acceptation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

des deux parties, pour un coût mensuel de 160\$ par mois pour 2016 et une bonification de ce taux de 5% par année pour les années suivantes.

Adopté.

2015-12-07-28: AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Réal Crête, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no 120 concernant les animaux sera présenté.

2015-12-07-29: AMÉNAGEMENT NOUVELLE SALLE DU CONSEIL

ATTENDU la soumission 6042027 de Construction Marc-André Ruel, en date du 18 novembre 2015, option 1, au coût de 15 809.06\$ taxes incluses pour l'aménagement de la nouvelle salle du conseil ;

ATTENDU l'ADDENDA de la soumission 6042027, de Construction Marc-André Ruel, en date du 27 novembre 2015, au coût de 5 587.78 taxes incluses ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité accepte la soumission 6042027 et son Addenda, de Construction Marc-André Ruel pour l'aménagement de la nouvelle salle du conseil, au 776, rue Principale, St-Herménégilde au montant total de 21 396.84\$ taxes incluses ;

QUE les travaux devront être réalisés en 2016, avant la fin du mois de février

Adopté.

2015-12-07-30: BOTTIN TÉLÉPHONIQUE – GUIDE DU CITOYEN

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité accepte la soumission de Le Reflet du Lac pour une page, en couleur, dans le Bottin de Coaticook au montant de 225\$ plus les taxes applicables

Adopté.

2015-12-07-31: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2015-12-07-32: AQUEDUC

L'identification et la réparation si nécessaire, des entrées de service aux endroits suivants ont été réalisées : 779 Principale, 831 et 877 St-Jacques et 718 Ancienne route 50.

2015-12-07-33: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 novembre 2015.

2015-12-07-34: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 3 novembre au 7 décembre 2015.

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2015-12-07-35 : RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2015-12-07-36: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

La régie planifie recevoir les boues municipales des municipalités membres à partir de 2017 (selon les contrats de chacun). Un agrandissement de la plate-forme a été accepté par le conseil.

2015-12-07-37: LOISIRS

Les Plaisirs d'hiver 2016 auront lieu à East Hereford en 2016. La date sera confirmée sous peu.

Des activités (compétitions) de batailles de boules de neige auront lieu au Parc de la Gorge pendant l'hiver.

Monsieur le conseiller Réal Crête quitte la session à 22h.

2015-12-07-38: PROLONGEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Herménégilde a réalisé en 2011-2012 une démarche de planification et de consultation qui a mené à l'adoption de sa Politique familiale et des aînés et d'un plan d'action 2013-2015;

ATTENDU que les orientations de la Politique familiale et des aînés sont toujours d'actualité et représentent toujours les priorités de la municipalité en ce qui concerne les familles et les aînés de son territoire;

ATTENDU que la municipalité considère que la période de temps allouée pour réaliser l'ensemble des actions était un peu courte;

ATTENDU que certaines actions contenues dans le plan d'action n'ont plus de raison d'y figurer, soit parce qu'elles ont été réalisées ou bien que le contexte ne se prête plus à leur réalisation;

ATTENDU que l'évaluation du plan d'action réalisée par l'élu(e) responsable des questions familles et aînés, le directeur général de la municipalité et le comité famille-MADA de la municipalité amène la municipalité à identifier de nouvelles actions à mettre en œuvre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et

IL EST RÉSOLU

- ▶ D'apporter des modifications au plan d'action de la Politique familiale et des aînés de la municipalité telles que présentées dans le tableau ci-après annexée;
- ▶ De prolonger la durée du plan d'action de la Politique familiale et des aînés de trois ans afin qu'il se termine à la fin de l'année 2018;
- ▶ De planifier, pour l'année 2018, une mise à jour complète de la Politique familiale et des aînés de la municipalité;

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2015-12-07-39: REMISE DES BOURSES DES FINISSANTS

La remise des bourses sera faite dans les prochains jours, selon la disponibilité de chacun, idéalement avec les deux finissants en même temps.

2015-12-07-40: JOURNAL

Le journal a besoin de se procurer le logiciel « publisher ». Il est suggéré de demander conseil au technicien en informatique de la MRC.

2015-12-07-41: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : 8 décembre 2015 à 18h30.

CAB – Soutien à la Campagne des paniers de Noël et à la Grande Guignolée des médias 2015 :

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, et Résolu, de remettre un montant de 200\$ à la Campagne des paniers de Noël.

Adopté.

MRC – Résolution demande de modification du Schéma d'aménagement – Municipalité de Saint-Herménégilde – Secteur de la rivière noire :

La résolution est déposée.

Location de salle – Prix pour plusieurs locations (10 semaines de suite) : Dans ces circonstances et sans utilisation de la cuisine, le conseil propose de louer la salle au coût des organismes.

Association du lac Wallace : le comité est dissous. Le montant en caisse a été déposé dans le compte de la municipalité.

Rencontre de Beecher Falls Fire Department le 10 décembre à 18h30 : Louise St-Jacques ira à cette rencontre afin de représenter la municipalité.

Événement La tête dans les étoiles : le 27 août 2016

Rencontre du CCU : la rencontre aura lieu le 17 décembre 2015 à 8h.

Entrées du village : Le CRIFA propose de faire une entrée par année et utiliser du bois traité. Le conseil suggère d'utiliser du cèdre.

2015-12-07-42: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

**2015-12-07-43: PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DU LAC WALLACE –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TILLOTSON**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu ;

De demander à la Fondation Tillotson pour le projet « Aménagement de la plage du lac Wallace ». Le montant de la demande représente un montant de 2 500\$ pour un projet totalisant des coûts de 15 500\$.

Adopté.

2015-12-07-44: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Madame la conseillère Sylvie Fauteux propose la levée de l'assemblée à 22h38.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.